



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU  
18/12/2019**

**Nombre d'élus :**

- en exercice : 31
- titulaires présents : 20
- suppléants : 1
- procurations : 4
- absents : 11
- ayant pris part au vote : 25

**Étaient présents :** Max VINCENT, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Dominique BOYER RIVIERE, Françoise MAUPAS, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Éric MOZOYER, Jean-Claude GRANGE, Corinne CARDONA, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Laurent MONCEL, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Bernard COQUET, Gérard KECK, Jean-Michel CARON, Olivier PERROT, Romuald DELABIE ;

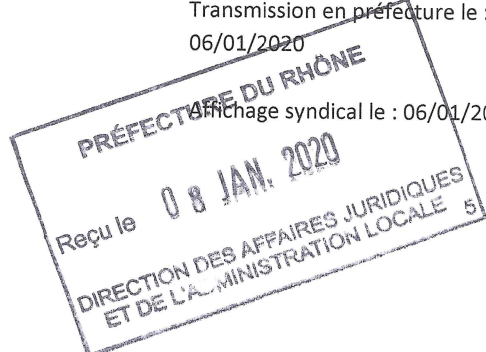
**Date de la convocation 02/12/2019**

**Conseil syndical du 18/12/2019**

**Certifiée exécutoire par :**

Transmission en préfecture le :  
06/01/2020

Charge syndical le : 06/01/2020



<b>Absents représenté(s) :</b>	<b>Par :</b>
Marc GRIVEL	Max VINCENT
Michel BALAIS	Claire BELLE
Isabelle CELEYRON	Jean-Claude GRANGE
Nicolas POUSSINEAU	Romuald DELABIE
Pascal DAVID	Marcel PATIN

**Étai(en)t absent(s) sans représentation :** Geneviève OBERGER Antoine DUPERRAY, Pierre GOUVERNEYRE, Bruno LASSAUSAIE, Christian COLOMBO, Charles MONNERET.

**Secrétaire de Séance élu :**

Anne-Laure MATHIAS

**Secrétaire de Séance élu :**

Anne-Laure MATHIAS

Le **mercredi 18 décembre 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 02/12/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

**Délibération du Conseil Syndical n° 2019-12-01**

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020**

**RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES ET DU FONCIER**

L'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet au Président, sur autorisation du conseil syndical jusqu'à l'adoption du budget primitif d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le budget primitif 2020 sera voté dans les deux mois qui suivent la présentation du DOB. Dans l'attente il est nécessaire que le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or puisse assurer les investissements nécessaires pour assurer la continuité et l'efficacité du service.

Vu l'article L1621-1 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget du Syndicat Mixte des Monts d'Or 2019

Considérant que l'ensemble des dépenses proposées n'atteint pas le quart du montant des crédits d'investissement inscrits au budget 2019 :

Il est proposé au conseil syndical :

+ D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite des crédits ci-dessous avant l'adoption du budget 2020.

Compte/Chapitre		Autorisation d'ouverture de crédits avant adoption du BP 2020
2041482/20	Subventions équipements versées aux communes	1975
2031/20	Frais d'études	0
2111/21	Acquisitions foncières	25795
2128/21	Autres agencements	5000
2132/21	Immeuble de rapport	49800
2135/21	Installations générales, agencement, aménagement des constructions	12564
2145/21	Installations générales, agencements sur sol d'autrui	2426
2158/21	Matériel outillage	4394
21728/21	Immobilisations reçues autres agencements	11081
2182/21	Matériel transport	2196
2183/21	Matériel de bureau informatique	553
2313/23	Constructions	55839

Le conseil syndical, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite des crédits ci-dessus avant l'adoption du budget 2020.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,  
A Limonest, le 18/12/2019*

Max Vincent,  
Président

